

SELARL PROVANSAL D'JOURNO GUILLET & ASSOCIES

Avocats associés au Barreau de Marseille

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN 4 LOTS DE VENTE

1ER LOT DE VENTE : UN GARAGE (LOT 896)

situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K
sis à MARSEILLE (13013), 80, avenue de Saint-Jérôme

MISE A PRIX : 5.000 EUROS
(cinq mille euros)

2EME LOT DE VENTE : UN GARAGE (LOT 897)

situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K
sis à MARSEILLE (13013), 80, avenue de Saint-Jérôme

MISE A PRIX : 5.000 EUROS (cinq mille euros)

3EME LOT DE VENTE : UN GARAGE (LOT 899)

situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K
sis à MARSEILLE (13013), 80, avenue de Saint-Jérôme

MISE A PRIX : 5.000 EUROS
(cinq mille euros)

**4EME LOT DE VENTE : UN LOCAL, 7 APPARTEMENTS
ET UN BATIMENT A USAGE D'ATELIER (LOTS 1 - 2 - 3)**

sis à MARSEILLE (13013), 115, avenue de Saint-Jérôme

MISE A PRIX : 230.000 EUROS
(deux cent trente mille euros)

Visite le mardi 29 août 2017 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 à 9 h 30**
à l'audience du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Palais de Justice, salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

I/ Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE 13013, 80, avenue de Saint-Jérôme cadastré section 887 B n° 125 pour 92 ca, n° 126 pour 71 a 33 ca, n° 130 pour 36 a 71 ca, n° 133 pour 1 ha 20 a 54 ca, n° 139 pour 32 ca, n° 140 pour 11 ca, n° 141 pour 11 a 46 ca, n° 142 pour 13 a 77 ca, n° 143 pour 7 a 17 ca, et n° 144 pour 8 a 94 ca.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me ROUBAUD, notaire à Marseille le 15 juin 1984 dont une copie authentique a été publiée au 4^{ème} bureau des hypothèques de Marseille le 10 août 1984 volume 3674 n° 1.

Le syndic de la copropriété n'a pas pu être identifié.

Premier lot de vente :

Le lot de copropriété numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (896) soit d'après le titre de propriété un emplacement de parking situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K.

Maître BERNARD, huissier de justice associé à Marseille a établi le 16 août 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît qu'il s'agit d'un garage fermé à une place, lequel est vide.

Deuxième lot de vente :

Le lot de copropriété numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (897) soit d'après le titre de propriété un emplacement de parking situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K.

Maître BERNARD, huissier de justice associé à Marseille a établi le 16 août 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît qu'il s'agit d'un garage fermé à une place, encombré de tringles de rideaux et d'un meuble en bois.

Troisième lot de vente :

Le lot de copropriété numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (899) soit d'après le titre de propriété un emplacement de parking situé au deuxième sous-sol du bâtiment J/K.

Maître BERNARD, huissier de justice associé à Marseille a établi le 16 août 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît qu'il s'agit d'un garage fermé à une place, encombré de divers meubles et affaires.

2/ Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13013), 115, avenue de Saint-Jérôme et allée de la Demande :

Comprenant deux constructions élevées d'un étage sur rez-de-chaussée et un hangar, dits bâtiment A et bâtiment B,

cadastré : section 887 E n° 60, lieudit Quartier Saint-Jérôme pour 9 a 11 ca.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me ALLEGRE, notaire à Marseille le 21 décembre 1982 dont une copie authentique a été publiée au 4^{ème} bureau des hypothèques de Marseille le 18 février 1983 et 14 avril 1983, volume 3297 n° 13.

Le syndic de copropriété n'a pas pu être identifié.

Quatrième lot de vente :

D'après le titre de propriété : le **lot de copropriété numéro UN (1)** consistant en un local occupant le rez-de-chaussée du bâtiment A, le **lot de copropriété numéro DEUX (2)** soit un appartement occupant le premier étage du bâtiment A et le **lot de copropriété numéro TROIS (3)** soit la totalité du bâtiment B.

Maître BERNARD, huissier de justice associé à Marseille a établi le 16 août 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que le bien a été modifié.

Le **lot de copropriété n° 1** correspond désormais à un cabinet médical occupant le rez-de-chaussée du bâtiment A. Ce local est loué suivant bail de longue durée

en date du 10 octobre 2007 moyennant un loyer de 26.700 euros TTC par an et hors charges payable mensuellement.

Monsieur NASRATY a établi un certificat de métré faisant état s'agissant de ce cabinet médical d'une surface loi Carrez de 218,37 m².

Le **lot de copropriété n° 2** correspond au 1^{er} étage du bâtiment A et comprend désormais cinq appartements ainsi que des parties communes.

- Le premier appartement se compose d'une entrée, d'un séjour, une cuisine, une salle de douche, de toilettes, dégagement et deux chambres. Il est vide et présente une surface de 73,07 m².

- Le deuxième logement se compose d'une entrée, de toilettes, d'un séjour, d'une cuisine, d'une chambre, d'une salle de douche et d'un étage constitué d'une partie buanderie et d'une partie chambre. Cet appartement est loué, et présente une surface de 58,71 m².

Le troisième logement consiste en un T2 en duplex composé d'une entrée, de toilettes, d'une salle de douche, d'un séjour avec coin cuisine, et d'une chambre à l'étage. Cet appartement est loué et présente une surface de 57,58 m².

Le quatrième logement se compose d'une entrée, d'une pièce à vivre avec coin cuisine, de toilettes et d'une salle de douche. Cet appartement est vide et présente une surface de 22,78 m².

Le cinquième logement se compose d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, d'une chambre et d'une salle de douche. Cet appartement est vide et présente une surface de 53,69 m².

Le bâtiment A a été élevé d'un étage comprenant deux appartements et des parties communes.

Le premier appartement se compose d'une entrée, de toilettes, d'une pièce à vivre avec coin cuisine, d'une chambre et d'une salle de douche. Ce logement est vide et présente une surface de 48,32 m².

Le second appartement consiste en une entrée, une pièce à vivre avec coin cuisine, un placard, un dégagement, des toilettes, une chambre et une salle de douche. Ce logement est vide et présente une surface de 53,73 m².

Le **lot de copropriété n° 3** correspond au bâtiment B, soit un hangar loué à une société de garage de contrôle technique. Dix places de stationnement sont situées à l'arrière des bâtiments A et B.

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La société COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, société anonyme au capital de 160.995.996 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, n° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX,
Ayant pour avocat **Maître Thomas**

D'JOURNO, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL D'JOURNO GUILLET & ASSOCIES.**

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com ou sur le site internet de son cabinet **<http://www.pdgconseils.com>**

- Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait à Marseille le 19 juillet 2017.

Me D'JOURNO
Avocat